

# Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2022) Etablissement de santé mentale géré par la MGEN à RueilMalmaison et Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) Visite du 8 au 12 avril 2019 (1ère visite)

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté a relevé 4 bonnes pratiques et émis 18 recommandations parmi lesquelles 4 ont été prises en compte.

Le rapport de visite a été transmis au ministre de la Santé, qui n'a pas formulé d'observations.

## 1. BONNES PRATIQUES

Le personnel administratif, soignant et médical se réunit chaque matin pour partager les informations relatives notamment aux activités, mesures d'isolement et établissement des certificats médicaux des patients en soins sans consentement.

## **SITUATION EN 2022 SANTE**

Cette organisation est en place et maintenue en 2022.

La prise en charge s'appuie sur des activités thérapeutiques décloisonnées, dispensées par des professionnels spécialisés, y compris dans le domaine sportif.

# **SITUATION EN 2022 SANTE**

Le cadre de prise en charge décrit reste d'actualité en 2022.

L'établissement a mis en place un dispositif spécifique de réhabilitation psychosociale destiné, notamment, aux patients jeunes dont il s'agit de promouvoir l'autonomie.

# **SITUATION EN 2022 SANTE**

L'établissement poursuit cette politique de prise en charge orientée sur la réhabilitation.

Les personnes placées en chambre d'isolement disposent d'un salon dédié qui facilite les sorties

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Le salon reste accessible aux patients en chambre d'isolement.

#### 2. RECOMMANDATIONS

#### 2.1 PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

La capacité d'accueil de l'établissement ne doit pas inclure les lits des chambres d'isolement. En conséquence, l'établissement doit afficher cinquante-huit lits d'hospitalisation complète et non soixante.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Toute la communication est désormais mise à jour sur la base de 58 lits d'hospitalisation.

Il convient de proposer au personnel paramédical des formations complémentaires leur permettant de consolider leurs connaissances et d'améliorer leur savoir-faire en matière de soins psychiatriques, notamment dans les domaines des droits des patients admis sans leur consentement et des pratiques d'isolement et de contention.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Les personnels ont reçu une formation interne dispensée par la présidente de CME sur la réglementation applicable au 01/01/2022. Cette dernière est relayée par les médecins, lors des staffs et des process relatifs au dossier patient. Le respect des droits du patient a également fait l'objet d'un point spécifique lors de la CSIRMT du 08/02/2022. L'établissement a adopté une démarche de formation action pour traiter cette thématique afin que l'ensemble des professionnels soit rapidement mobilisé autour de ces nouvelles modalités de prise en charge.

#### 2.2 MODALITES D'EXERCICE DES DROITS DES PATIENTS

Les règles de vie doivent préciser les modalités de sortie de l'unité et de l'établissement ainsi que les retraits d'objets.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

La mise à jour du livret d'accueil a été réalisée en mars 2021 suite aux recommandations du CGLPL : il précise les règles relatives aux modalités de sortie de l'unité et au retrait des objets.

Les patients doivent être accompagnés dans leurs démarches vis-à-vis de leur personne de confiance et cette dernière doit être associée au projet de soins selon les souhaits des patients.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Le recueil de la personne de confiance est fait à l'admission. La personne de confiance est associée au projet personnalisé de soins et de vie. Elle est l'interlocuteur privilégié de l'équipe médico-soignante.

## 2.3 LE CONTRÔLE DES DROITS DES PATIENTS

Les programmes de soins qui ne comportent pas plus de temps hors de la clinique que ceux permis dans le cadre de permissions de sortie sont à proscrire dès lors qu'ils excèdent une courte période transitoire. Des solutions conformes à la règlementation et aux bonnes pratiques doivent être recherchées avec les autorités concernées.

Aucune mesure de soins sans consentement ne doit être prolongée dès lors que le patient adhère aux soins et manifeste durablement son souhait de demeurer hospitalisé.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Suite aux recommandations du CGLPL, la réglementation relative aux programmes de soins est strictement appliquée. L'établissement n'a plus de programmes de soins de moins de 48 heures.

#### 2.4 LES RESTRICTIONS AUX LIBERTES INDIVIDUELLES

Les horaires d'accès au parc doivent être étendus en soirée en prenant en compte la mise en place de l'heure d'été.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Depuis octobre 2020, un planning d'ouverture saisonnière du parc a été défini.

Les modalités de sortie d'un patient doivent être définies dans son contrat de soins. Les patients en soins libres doivent être à même de sortir de l'établissement par un simple signalement auprès du personnel de l'unité et de l'agent d'accueil sans avoir à solliciter une autorisation préalable.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Une solution est toujours en réflexion pour éviter la gestion des bons de sorties pour les patients en soins libres. Le COVID a suspendu le travail engagé.

Une réflexion institutionnelle devrait être conduite sur la sexualité des patients, en associant ces derniers aux questions relatives au respect de l'autre, au consentement et à la prévention.

## **SITUATION EN 2022 SANTE**

Un comité d'éthique a été constitué au sein du Siège de la MGEN d'une part, au sein de l'établissement d'autre part. Le comité d'éthique local peut-être saisi par les professionnels (adresse mail).

#### 2.5 LES CONDITIONS DE VIE

Les salles d'eau des chambres méritent d'être réaménagées afin que les patients puissent faire leur toilette dans de meilleures conditions.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Une programmation annuelle de réfection des salles de bain est engagée : depuis 2019 et d'ici la fin de l'année, 28 salles de bain auront été refaites.

Les patients doivent avoir la possibilité de fermer la porte de leur chambre à clé.

## **SITUATION EN 2022 SANTE**

Toutes les chambres peuvent être fermées par les patients s'ils le souhaitent.

### 2.6 LES SOINS

La prescription du port du pyjama doit, dans la mesure du possible, être limitée dans la durée compte tenu de son caractère dégradant.

Hors risque suicidaire, il convient de proposer aux patients de revêtir leur pyjama personnel.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Seuls les patients en isolement peuvent être amenés à porter des pyjamas. L'établissement fournit un pyjama pour les patients en isolement, lorsqu'ils présentent un risque suicidaire ou sont porteurs d'une BMR. L'établissement recherche systématiquement des vêtements à mettre à disposition du patient qui n'en dispose pas.

#### 2.7 ISOLEMENT ET CONTENTION

Afin de favoriser leur accompagnement, les patients placés en chambre d'isolement doivent faire l'objet d'une surveillance humaine permanente. On ne saurait la remplacer par une vidéosurveillance, qui ne peut être utilisée que de manière brève et ponctuelle.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Nous souhaitons maintenir la vidéosurveillance de manière ponctuelle. Aucun enregistrement n'est réalisé, l'objectif est de garantir la sécurité des soignants lorsqu'ils doivent entrer dans la chambre de patients. Elle permet également de garantir la sécurité des patients en état de crise. Le patient est informé oralement de l'utilisation de la vidéosurveillance ; une lumière rouge s'allume dans la chambre lorsque la vidéo se déclenche. L'intimité reste préservée, la vidéosurveillance n'étant orientée que sur l'espace nuit (hors salle de bains).

Il convient d'améliorer le système de ventilation des chambres d'isolement et de rénover les sanitaires qui ne sont pas aux normes afin que les patients puissent y avoir accès. L'utilisation d'un bassin ou d'un urinal doit être proscrite.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Le système de climatisation a été remplacé dans les chambres d'isolement. La réfection des salles de bain des chambres d'isolement est inscrite au plan de travaux 2022.

Les mesures d'isolement ne doivent se dérouler que dans des espaces dédiés.

L'établissement doit développer des outils d'analyse fiables et évaluer les mesures d'isolement et de contention qui ne doivent constituer que des solutions de dernier recours. D'autres alternatives, telles que l'aménagement de chambres d'apaisement, doivent être envisagées.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Une démarche action a été conduite afin d'apporter des précisions sur les motifs d'isolement et de contention (observations médicales). Notre protocole de surveillance a été révisé : visite des soignants toutes les 2 heures. La nouvelle réglementation impose, de fait, une réévaluation séquencée des mesures en cours favorables à la limitation de leur durée. Parallèlement, une étude est en cours pour la mise en place d'un espace Snoezelen afin de trouver une alternative à l'isolement et à la contention (désescalade).

#### 3. RECOMMANDATIONS PRISES EN COMPTE

Les documents récapitulatifs des droits des patients en soins sans consentement doivent être systématiquement remis lors de la notification de la décision d'admission ou dès que l'état du patient le permet.

## **SITUATION EN 2022 SANTE**

Ces documents figurent dans le livret d'accueil remis à chaque patient (p. 15).

Il serait souhaitable que la communauté médicale et les services administratifs réfléchissent à la suppression, dans les certificats médicaux, de l'item relatif au recueil des observations du patient au profit d'une mention circonstanciée des observations formulées ou des raisons pour lesquelles le patient n'a pas pu ou n'a pas été invité à s'exprimer.

## **SITUATION EN 2022 SANTE**

La formule est présente dès lors que le patient n'a pas fait de remarque particulière. Dès qu'il en a fait, celles-ci sont notées dans le certificat.

Le collège des professionnels de santé, qui a vocation à procéder à une évaluation approfondie et pluri professionnelle des mesures de soins longues ou concernant des personnes présentant une dangerosité sociale, doit être convoqué pour les patients en programmes de soins comme ceux en hospitalisation complète.

## **SITUATION EN 2022 SANTE**

Une reprise des évaluations approfondies a été faite dès juillet 2020 mais la crise sanitaire a désorganisée la programmation des collèges qui sont programmés à compter de septembre 2022.

Sauf décision médicale individualisée, les patients doivent être à même d'utiliser leur téléphone portable en soirée, comme cela est déjà possible dans une unité.

# **SITUATION EN 2022 SANTE**

Lorsqu'il est décidé, le retrait des téléphones fait l'objet d'une justification médicale tracée.